

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2012

L'an deux mil douze, le trente mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Aline CABEZA, 1^{ère} adjointe au Maire.

Date de convocation : **Présents :** Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, LE FOLL Alexandra, Boualem BENAOUA, 22/05/2012
Date d'affichage : Kheira AOUAD, Célia LEGENTY, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Jean-Eugène 22/05/2012
En exercice : 29 **Excusés :** David DERROUET pouvoir à Aline CABEZA, Claude BOUTIN pouvoir à
Présents : 20 Nathalie BATARD, Didier RAYNEAU pouvoir à Frédéric DUFOSSE, Joseph JASMIN
Votants : 26 pouvoir à Laurence LESPINARD, Gaëlle DIOUF pouvoir à Boury DIOUF, Martine GUYOT, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT
Absent : Kamel MEDNINI, Marina RAMOS-SCHMITT
Secrétaire de séance : Jamila CHAKIR

37 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Ile de France dans le cadre de l'appel à projets "actions de prévention"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012 de la ville.

38 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Ile de France dans le cadre de l'appel à projets "proposition et accompagnements des publics fragiles"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012 de la ville.

39 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE DANS LE CADRE D'APPEL A PROJETS "ACTIONS DE CONVIVIALITE"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

SOLLICITE les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012 de la ville.

40 - Demande de subvention pour l'amicale des locataires des Aunettes CGL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 300 à l'amicale locataires des Aunettes CGL

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012

ASSOCIATIONS	Subvention
Amicale locataires des Aunettes CGL	300

41 - Demande de subvention pour l'association Fleury-Mérogis basket club pénitentiaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association Fleury-Mérogis Basket Club pénitentiaire
DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012

ASSOCIATIONS	Subvention
Fleury-Mérogis Basket Club Pénitentiaire	300

Pour : 25voix

Abstentions : 1 voix (Annie SALTZMANN)

42 - Extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge à la commune de Longpont-sur-Orge

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge

EMET un avis favorable sur l'arrêté du 25 avril 2012 du Préfet de l'Essonne

43 - Approbation de la 7ème modification du POS

Départ de Melle LE FOLL Alexandra à 21 h 50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la 7^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention de cet affichage dans un journal conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 et d'une insertion dans le journal local « FLEURY'mag ».

DIT que le POS approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Pour : 21 voix

Abstentions : 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

44 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire, local personnes âgées

Retour de Melle LE FOLL Alexandra à 22 h 05

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour la réalisation d'un espace réservé aux personnes âgées.

Pour : 21 voix

Contre : 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

45 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire, accueils pré et post scolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour la réalisation d'un accueil pré et post scolaire au groupe scolaire Joliot Curie.

46 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire, groupe scolaire des Joncs Marins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire et une demande d'autorisation de travaux pour la réalisation du Groupe scolaire du lotissement des Joncs-Marins.

47 - Demande de remise gracieuse dans le cadre d'un déficit de régie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

REFUSE la demande de remise gracieuse de Monsieur Ayadi-Drissi concernant l'arrêté de débet de 191€

Pour : 21 voix

Abstentions : 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

48 - Présentation du rapport sur l'utilisation des dotations DSU et FSIDE sur l'exercice 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les deux tableaux ci-annexés relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées.

Pour : 5 voix

Abstentions : 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI pouvoir à Michel HUMBERT, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

49 - Renouvellement du principe des séjours été 2012

Départ de Mme Annie SALTZMANN à 22 h 55

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement des séjours Eté pour l'année 2012.

AUTORISE le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la ville

50 - avancements de grade

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME ET CREE les postes suivants :

NB	POSTES SUPPRIMES	Date de suppression	POSTES CREES	Date de création
4	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	01/06/2012	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2012
1	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	01/06/2012	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2012
1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	01/06/2012	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2012
1	Animateur	01/06/2012	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2012
2	Rédacteur	01/06/2012	Rédacteur principal	01/06/2012

DIT que seront adaptés à ces grades les régimes indemnitaires afférents à chaque grade

DIT que les crédits sont prévus au budget 2012 de la ville.

51 - Création de 3 postes d'agents dans le cadre du dispositif - contrat unique d'insertion (CUI) - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE 3 postes d'agents pour les services municipaux, dans le cadre du dispositif CUI-CAE (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi),

PRECISE que le nombre de postes dans le cadre du dispositif CUI-CAE passe au tableau des effectifs de quatre à sept
PRECISE que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention

PRECISE que la durée du travail est fixée à 26 heures hebdomadaires

INDIQUE que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

INDIQUE que la prime annuelle sera versée au prorata du temps de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces recrutements

DIT que les crédits sont prévus au budget 2012 de la ville.

52 - Tarifs du service jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} juin 2012, l'ensemble des tarifs annexés à la présente délibération pour le service jeunesse

53 - Tarifs sorties familiales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs suivants pour la période estivale 2012

Gratuité pour les moins de 6 ans

Enfants de moins de 18 ans: 2 €

Adulte : 5 €

54 - Forfaitisation des tarifs : restauration et mercredis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les grilles de tarifs forfaitisées (grilles consultables au secrétariat général)

Séance levée à 23 h 35